

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 27 avril, a arrêté trois projets de loi du pays ; arrêté six projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 15 arrêtés et examiné 20 dossiers d'étrangers. Il a également émis huit avis et examiné deux rapports d'activité.

### Projets de loi du pays

---

#### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relatif aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie. Il pose les règles fondamentales d'organisation des chambres consulaires et celles qui concernent leurs personnels.

> *Voir communiqué détaillé « Statuts chambres consulaires ».*

#### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays qui propose de créer un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique.

> *Voir communiqué détaillé « Rupture conventionnelle ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays qui propose d'assouplir les modalités du plan d'intégration des agents contractuels au sein de la fonction publique et de mettre en place un dispositif transitoire de promotion professionnelle des fonctionnaires.

> *Voir communiqué détaillé « Intégration et promotion professionnelle ».*

## Projets de délibération du Congrès

---

### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pris en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant les dispositions communes aux chambres consulaires.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pris en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant les statuts particuliers de la Chambre du commerce et de l'industrie de Nouvelle-Calédonie.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pris en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant les statuts particuliers de la Chambre de métiers et d'artisanat de Nouvelle-Calédonie.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pris en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant les statuts particuliers de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie.
- > *Voir communiqué détaillé « Statuts chambres consulaires ».*

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pris en application de la loi du pays portant création d'un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique.
- > *Voir communiqué détaillé « Rupture conventionnelle ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pris en application de la loi du pays portant diverses mesures relatives à l'accès aux corps et cadres d'emplois des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.
- > *Voir communiqué détaillé « Intégration et promotion professionnelle ».*

## Délibérations du gouvernement

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire) et devant la Cour d'appel de Nouméa (pour une affaire).

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Georges Selefén en qualité de directeur des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Christophe Verges en qualité de directeur adjoint de l'Aviation civile (DAC).

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-129/GNC du 4 février 2020 portant approbation des tarifs des services postaux de Nouvelle-Calédonie. Afin de permettre un réajustement progressif des tarifs d'affranchissement, le conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications a décidé, en décembre 2019, une hausse progressive sur trois années (1<sup>er</sup> mai 2020, 1<sup>er</sup> mai 2021 et 1<sup>er</sup> mai 2022). En 2020, dans une démarche de soutien aux acteurs économiques de la Nouvelle-Calédonie impactés par la crise liée à la pandémie de Covid-19, la première hausse tarifaire avait été reportée au 1<sup>er</sup> juillet. À la suite du nouveau confinement de cette année, la hausse des tarifs postaux est à nouveau reportée. Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au lieu du 1<sup>er</sup> mai.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé de douze mois l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque de Tabor de la société Calédonienne du solaire. Cette centrale de 4 000 kilowatts se situe au Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré l'autorisation d'exploiter les centrales éoliennes Eole Prony 1 et 2 de la société Eole Prony, à la société Alizés Energie. Ces centrales d'une puissance totale de 8 250 kW se situent au Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté qui autorise l'exploitation des centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la cinquième période d'instruction. Cette modification prolonge de douze mois le délai de mise en service de la centrale Nakutakoin PV.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Socometra à exploiter une centrale de production photovoltaïque de 44,88 kWc sur la toiture du collège de Havila, à Lifou. Le coût global de ce projet est estimé à 7,2 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé quatre contrats d'achat d'énergie électrique relatifs aux centrales photovoltaïques Koumac Power, Tiabet, Tadine et Tabor. Ces contrats d'une durée de 25 ans permettront de générer, pour la première année, une économie 80 millions de francs pour le système électrique et de 2,9 milliards de francs au terme des contrats.

## Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte suivants :

1. projet de délibération portant sur un plan d'urgence de redressement budgétaire de la Caisse locale de retraites (rapport n° 3040-14/GNC du 26.01.2021) ;
2. projet de délibération fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes et modifiant les livres II, VI et VIII du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-96/GNC du 01.12.2020) ;
3. projet de délibération relatif aux mandataires de justice et modifiant les livres VI et VIII du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-94/GNC du 01.12.20) ;
4. projet de délibération relatif au rétablissement professionnel (rapport n° 3040-95/GNC du 01.12.2020) ;
5. projet de délibération relatif au télétravail dans le secteur privé (rapport n° 3040-21/GNC du 02.02.2021) ;
6. projet de délibération pris en application de la loi du pays relative au télétravail dans le secteur public (rapport n° 3040-20/GNC du 02.02.2021) ;
7. projet de délibération portant modification de la délibération n° 353 du 7 septembre 2018 relative aux conditions d'application de la loi du pays n° 2018-13 du 7 septembre 2018 relative aux modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation (rapport n° 3040-101/GNC du 08.12.2020) ;
8. projet de délibération approuvant le projet d'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales et habilitant le président du gouvernement à le signer (rapport n° 3040-17/GNC du 02.02.2021) ;
9. projet de délibération portant modification de la délibération n° 85 du 21 décembre 2015 portant mesures exceptionnelles de recrutement dans les corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2<sup>e</sup> grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement (rapport n° 3040-01/GNC du 05.01.2021) ;
10. projet de délibération relative au rapport sur les risques extérieurs (rapport n° 3040-100/GNC du 01.12.2020) ;
11. rapport d'activité 2018 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) – (rapport n° 3040- /GNC du 27.04.2021) ;

12. rapport d'activité 2018 du lycée agricole et général Michel-Rocard relevant du titre IX du statut des EPENC (rapport n° 3040- /GNC du 27.04.2021) ;

13. rapport d'activité 2019 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC, rapport n° 3040-89/GNC du 24.11.2020) ;

14. rapport d'activité 2019 du lycée agricole et général Michel-Rocard (rapport n° 3040-90/GNC du 24.11.2020).

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Camille Kupisz en qualité de directeur des Achats, du patrimoine et des moyens (DAPM).

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 33 entreprises impactées par l'épisode de confinement, au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » pour une nouvelle période allant du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 10 avril 2021.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la Caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA) a versé une première indemnisation aux agriculteurs sinistrés par la dépression tropicale forte Lucas du 2 au 4 février 2021 et du cyclone Niran du 6 mars 2021. Cette indemnisation, d'un montant total de 144 352 370 francs, concerne des agriculteurs des communes de Boulouparis (4), Bourail (30), Canala (32), Dumbéa (8), Houaïlou (3), Kouaoua (32), La Foa (14), Lifou (51), Maré (60), Mont-Dore (7), Moindou (1), Ouvéa (1), Païta (18), Thio (11), et Yaté (15), tous sociétaires de la CAMA.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu les pluies du 11 au 13 décembre 2020 comme accident climatique exceptionnel pour les communes de La Foa, Bourail, Thio, Ouégoa, Hienghène, Ponérihouen et Houaïlou.

Il a également reconnu les pluies de janvier 2021 comme accident climatique exceptionnel pour les communes de Païta, Boulouparis, La Foa, Moindou, Bourail, Pouembout, Houaïlou, Ouégoa, Pouébo et Ponérihouen (du 1<sup>er</sup> au 3 janvier), Dumbéa (8 janvier), Yaté (10 janvier), Lifou (14 janvier), Kaala-Gomen et Koumac (15 au 17 janvier), Maré (17 janvier).

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé quatre étudiants en troisième cycle d'études de médecine à exercer temporairement la médecine au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret.

## Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) à mener la campagne scientifique KANAREcup 2 dans le Parc naturel de la mer de Corail, du 5 au 12 mai 2021.

\* \*  
\*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, trois avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a également renouvelé 15 autorisations de travail, dont 4 concernent les projets miniers.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet d'arrêté fixant la liste des pièces justificatives exigées pour la délivrance, en Nouvelle-Calédonie, des titres de séjour prévus par le livre IV du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet d'arrêté portant extension d'arrêtés dans les collectivités de Saint-Barthélemy, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie et fixant les modalités de composition d'une commission médicale dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, en application des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans sa version résultant de l'ordonnance et du décret du 16 décembre 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 juillet 2011 relatif aux documents et visas exigés pour l'entrée des étrangers sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le règlement du budget primitif 2021 de la Nouvelle-Calédonie - budget annexe de reversement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le règlement du budget primitif 2021 de la Nouvelle-Calédonie - budget annexe de répartition.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le règlement du budget primitif 2021 de la Nouvelle-Calédonie - budget propre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur la nomination de Sandra Periers, en qualité de secrétaire général du vice-rectorat, secrétaire général des enseignements.

## Communications au président et membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2018 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2018 du lycée agricole et général Michel-Rocard.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.